

D-2A  
DATE: 14 mai 2010  
REVISION: 22

**NORMES DES PRODUITS**

**CARBURANT DIESEL TYPE B, ULTRA FAIBLE TENEUR EN SOUFRE (DIESEL TYPE B UFTS)**  
**MAZOUT DE TYPE 2 (F25)** Page 1 de 2

<u>NORME</u>	<u>MIN</u>	<u>MAX</u>	<u>METHODE ASTM</u>
Masse volumique à 15°C, kg/L		.8750	D1298
Couleur,		2.0	D1500
Point d'éclair, °C	45.0		D93
Soufre, mg/kg (ppm), À la raffinerie,		15 10	D5453
Corrosion, 3 h @ 50°C		No. 1	D130
Résidu de carbone, % masse sur 10% résiduel		0.16	D4530
Conductivité, pS/m, A la raffinerie, octobre à mars @ 20/25°C avril à septembre @ 20/25°C	50 <sup>(1)</sup> 500 300		D2624
Viscosité à 40°C, cSt	1.70 <sup>(2)</sup>	3.60	D445
Distillation, °C 90%			D86/D2887
Point Final		345.0 375.0	
Acidité totale, mg KOH/g		0.10	D974
Cendres, % en masse		0.010	D482
Indice de cétane	40.0		D613 <sup>(3)</sup>
Test d'onctuosité, µm à 60°C		460	D6079
Apparence du produit à la raffinerie, octobre-mars @ 4° C avril-sept. @ 15° C		1 1 1	CAN/ONGC 3.0-28.8
Eau et sédiments, % vol. (4)		0.02	D1796

D-2B  
DATE: 14 mai 2010  
REVISION: 22

### NORMES DES PRODUITS

CARBURANT DIESEL TYPE B, ULTRA FAIBLE TENEUR EN SOUFRE (DIESEL TYPE B UFTS)  
MAZOUT DE TYPE 2 (F25) Page 2 de 2

<u>NORME</u>	<u>PT TROUBLE °C MAX</u>		D5773/D2500 (5)
	<u>Raffinerie de Lévis</u>	<u>Terminaux de MTL &amp; Maitland</u>	
• Novembre (1-15)/(16-30):	-18/-23	-18/-23	
• Décembre (1-15)/(16-31):	-23/-28	-23/ -27	
• Janvier	-28	-27	
• Février (1-14)/(15-28):	-27/-25	-25/-23	
• Mars (1-15)/(16-31):	-23/-18	-18	
• Avril :	-12	-12	
• Juin/Juillet/Août :	-1	-1	
• Mai/Septembre :	-6	-6	
• Octobre :	-12	-12	

Du 16 octobre à la mi-décembre, la qualité suivante est disponible comme diesel d'hiver:

Octobre (16-31) :	-14	-----
• Novembre (1-15)/(16-30):	-23/-26	-20/-24
• Décembre (1-15) :	-28	-27

Pourvu qu'il existe un accord écrit préalable entre le fournisseur et l'utilisateur en ce qui concerne les points de trouble de ce produit, du diesel avec les points de trouble suivants peut être fourni à partir des périodes indiquées :

Janvier/février/décembre (16-30) :	-23
Mars (1-15), raffinerie de Lévis :	-18

(1) Une conductivité minimale de 50 pS/m est requise au lieu, au moment et à la température de livraison.

(2) Si un point de trouble inférieur à -20 °C est demandé, la norme de viscosité minimale est 1.30 cSt.

(3) Un calcul selon D 976, D 4737 ou CAN/CGSB-3.0 No. 20.9 est la méthode habituelle de contrôle. Si un additif améliorant l'indice de cétane est utilisé, l'analyse est faite suivant D 6890 ou D 613. En cas de litige, D 613 reste la méthode de référence.

(4) Ce test n'a pas à être effectué si l'apparence du produit est de 1 ou que le produit est clair et limpide.

(5) En cas de litige, la méthode à utiliser est D 2500.

Ce produit satisfait toutes les normes spécifiées dans:

**CAN/CGSB-3.517-2007 et Règlement sur les produits pétroliers (Québec)**